



TABLEAU DE SUIVI DES TEMPÉRATURES DES CHEVAUX

- La température des chevaux doit être prise deux fois par jour. Les résultats doivent être inscrits dans le tableau ci-dessous.
- Cette feuille peut être affichée sur la porte de la stalle du cheval ou conservée dans une sellerie ou une boîte d'écurie. Le ou les commissaires de CE doivent pouvoir consulter, sur demande, le tableau de suivi des températures de n'importe quel cheval participant au concours selon les *Règlements de CE*. Le vétérinaire du concours doit également pouvoir examiner, sur demande, le tableau de suivi des températures de n'importe quel cheval, que ce dernier participe ou non au concours selon les *Règlements de CE*.*
- **Toute température de plus de 38,9 °C (102 °F) chez un cheval tranquille et au repos doit être déclarée au vétérinaire du concours.**

**En raison de l'éclosion de myéloencéphalopathie à herpèsvirus équin au Manitoba, il est recommandé que les concurrents prennent l'initiative d'afficher leur tableau de suivi des températures sur la porte de la stalle de leur cheval afin qu'il puisse être consulté et surveillé plus facilement.*

Numéro de concours du cheval : _____ Nom du cheval : _____

Date	Heure	Température